Ingéniery LA RURALITE EN PROJET

République Française

Département des Yvelines

Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 06 avril 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 18h30.
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué en date du 28 mars 2023, s'est réuni à Salle La Grange 31 rue d'Epernon 78550 HOUDAN, sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Étaient présents (09) :
Le Président, Monsieur Patrick STEFANINI.
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Monsieur Philippe BENASSAYA, Madame Josette JEAN, Madame Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE.
Collège des maires et présidents d'EPCI :
Madame Stéphanie BRIOLANT, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Monsieur Stéphane JEANNE, Monsieur Sylvain LAMBERT, Monsieur Patrice LE BAIL.

Étaient absents et ont donné pouvoir (04) :
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENASSAYA.
Madame Clarisse DEMONT a donné pouvoir à Madame Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE.
Madame Cécile DUMOULIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick STEFANINI.
Collège des maires et présidents d'EPCI :
Madame Sabine OLIVIER a donné pouvoir à Monsieur Patrice LE BAIL.

Étaient absents (02) :
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Monsieur Olivier LEBRUN.
Collège des maires et présidents d'EPCI :
Madame Anne CABRIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Accueil du Président

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du jeudi 06 avril 2023 et procède à l'appel des présents et représentés.
Il remercie les membres présents.
Madame Stéphanie BRIOLANT est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023

Le Président rappelle que le compte-rendu du Conseil d'Administration a été envoyé, ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres du Conseil d'Administration.
Le Compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Point d'activités IngénierY'

Le Président précise que l'Agence IngénierY' continue de développer ses relations avec les partenaires extérieurs notamment avec la DDT et dernièrement avec l'ADEME.

- ADEME

L'ADEME dispose de plusieurs leviers de financement comme le Fonds vert et les Fonds Chaleur.

Le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.
Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Les Fonds Chaleur, cette aide s'adresse aux collectivités qui souhaitent réaliser une étude pour déterminer les conditions de réussite de leur projet de création ou d'extension d'un réseau de chaleur et/ou de froid Enr&R (Énergie Renouvelable et de Récupération) ou d'une boucle d'eau tempérée géothermique, au sein d'une ville ou d'une EPCI de population inférieure à 50 000 habitants.
L'ADEME pourrait financer votre étude jusqu'à 80 % (via le principe de minimis).
Dans un deuxième temps, elle pourra offrir des aides Fonds Chaleur pour vos travaux de réalisation.

Madame Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE demande quelques précisions sur le cumul des aides. Le Président donne exemple sur une salle des fêtes qui dans le cadre de la réalisation d'une étude d'un réseau de chaleur qui pourrait être financée jusqu'à 80% avec les Fonds chaleur et la partie travaux de ce nouveau réseau de chaleur qui peut être financé jusqu'à 70%.

- Dossiers d'aides votés au Conseil Départemental des Yvelines

2 Contrats de proximité : Orgerus et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
4 Contrats ruraux et contrats ruraux Yvelines + : Limetz-Villez, Mousseaux-sur-Seine, Prunay-en-Yvelines et Saint-Martin-des-Champs.
3 Restaurations d'églises : Davron, Gommecourt et Medan (3ème phase).

- Rencontres de sobriétés énergétiques

Des séminaires, d'une demi-journée, sur la sobriété énergétique vont avoir lieu le 23 mai à la CCPIF, le 13 juin à CART et le 27 juin à la CCPH pour les élus et l'ensemble des agents de l'administration concernés. Des partenaires seront présents, l'État, la DDT, la Région, EDF, Enerlis, Loris EnR, l'ADEME, ...

➢ Visites auprès des adhérents et futurs adhérents

Le Président précise que depuis le dernier CA il a visité, avec le Directeur Jean-Emmanuel PASZKO, plusieurs communes :
07 février 2023 : Chapet, Ecquevilly, Issou, Flins-sur-Seine, Mézières-sur-Seine et Porcheville.
17 mars 2023 : Hargeville, Septeuil, Goussonville et Guerville.
11 avril prochain : Richebourg, Maulette, Dannemarie, Adainville, La Hauteville et Hermeray.

➢ Bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes rurales des Yvelines

Le Président précise que la première expérimentation aura lieu à Condé-sur-Vesgre début juin, nous attendons la date officielle d'inauguration de la 1ère borne.

3- Les délibérations

Délibération n°2023-CA-2-1
Demande d'adhésion des communes de Morainvilliers-Bures, Juziers, Issou et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly

Le Président rappelle **aux membres du Conseil d'Administration** que conformément à l'article 5 des statuts de l'agence Ingéniery que :
Peut demander son adhésion à l'agence :

- Toute commune rurale remplissant au moins l'une des conditions suivantes :
  - Avoir moins de 6.000 habitants ;
  - Être située dans le Territoire d'Action Départementale « Terres d'Yvelines »
- Tout Établissement public de coopération intercommunal du département (y compris les syndicats de communes).

Toute demande d'adhésion doit être approuvée par le Conseil d'administration de l'Agence après transmission de la délibération de l'organe délibérant de la collectivité concernée portant approbation des statuts de l'Agence.
C'est dans ce cadre que :

- **La commune de Morainvilliers-Bures** par délibération n°03/2023 de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2023,
- **la commune de Juziers** par délibération n°06/2023 de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2023,
- **la commune de Issou** par délibération n°009/03/23 de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023
- **le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly** par délibération n°2023/08 de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2023,

Ont demandé d'adhérer à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Le Président propose **aux membres du Conseil d'Administration** d'approuver l'adhésion des communes et du Syndicat.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – Ingéniery modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
VU la délibération n°2016-CA-7-3 du 05 décembre 2016 actualisant le montant des cotisations d'adhésion des communes et des EPCI,

VU la délibération n°2023-CA-1-1 du 26 janvier 2023 fixant le montant des cotisations d'adhésion des syndicats intercommunaux à vocation unique, des syndicats intercommunaux à vocation multiple et des syndicats mixtes fermés,

VU la délibération n°03/2023 de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2023 de la commune **de Morainvilliers-Bures**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

VU la délibération n°06/2023 de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2023 de la commune **de Juziers**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU la délibération n°009/03/23 de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023 de la commune **de Issou**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU la délibération n°2023/08 de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2023 **du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,
Le Conseil d'Administration,
APPROUVE l'adhésion des communes **de Morainvilliers-Bures, Juziers, Issou et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly** à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-CA-2-2
Convention relative à la mise en place d'un service de ligne téléphonique dédiée aux utilisateurs des véhicules électriques en « autopartage » avec « ROOLE »

Le Président rappelle **aux membres du Conseil d'Administration** que le maillage en bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes rurales des Yvelines est particulièrement faible alors que l'usage des véhicules électriques est en plein essor.
Le Département souhaite installer sur les communes rurales (< 2000 habitants) une borne de recharge de véhicules électriques et mettre à disposition des communes via un service d'autopartage un véhicule électrique accessible aux élus et agents municipaux, aux associations de la commune, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA.

Dans un premier temps et afin de calibrer au mieux ce projet, un dispositif pilote a été approuvé lors de la délibération départementale du 24 juin 2022. Il intègre 12 communes du canton de Bonnières-sur-Seine, à savoir Adainville, Breuil-Bois-Robert, Condé-sur-Vesgre, Dammartin-en-Serve, Fontenay-Mauvoisin, Maulette, Ménerville, Neauphlette, Orvilliers, Perdreauville, Vert et Villette. Une 13ème commune a depuis été rajoutée au pilote, à savoir la commune de Bréval.

Ces communes sont adhérentes à IngénierY'.

Parmi les projets d'intérêt général, ROOLE accompagne le Département des Yvelines, Seine et Yvelines Numérique et Ingéniery depuis 2021 dans la mise en œuvre d'un projet d'autopartage de véhicules électriques à destination, notamment, des bénéficiaires du RSA dans 155 communes rurales Yvelinoises.

Les deux entités souhaitent développer un partenariat qui a pour vocation de mettre en place un service de ligne téléphonique dédiée aux utilisateurs des véhicules électriques en autopartage au sein des 13 communes concernées par le projet pilote BR+VE.

Il est donc proposé **aux membres du Conseil d'Administration** d'autoriser le Président à signer cette convention.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – Ingéniery modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que le maillage en bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes rurales des Yvelines est particulièrement faible alors que l'usage des véhicules électriques est en plein essor,
CONSIDÉRANT que le Département souhaite installer sur les communes rurales (< 2000 habitants) une borne de recharge de véhicules électriques et mettre à disposition des communes via un service d'autopartage un véhicule électrique accessible aux élus et agents municipaux, aux associations de la commune, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA,
CONSIDÉRANT que dans un premier temps et afin de calibrer au mieux ce projet, un dispositif pilote a été approuvé lors de la délibération départementale du 24 juin 2022. Il intègre 12 communes du canton de Bonnières-sur-Seine, à savoir Adainville, Breuil-Bois-Robert, Condé-sur-Vesgre, Dammartin-en-Serve, Fontenay-Mauvoisin, Maulette, Ménerville, Neauphlette, Orvilliers, Perdreauville, Vert et Villette. Une 13ème commune a depuis été rajoutée au pilote, à savoir la commune de Bréval
CONSIDÉRANT que ces communes sont adhérentes à IngénierY',
CONSIDÉRANT que parmi ses projets d'intérêt général, ROOLE accompagne le Département des Yvelines, Seine et Yvelines Numérique et Ingéniery depuis 2021 dans la mise en œuvre d'un projet d'autopartage de véhicules électriques à destination, notamment, des bénéficiaires du RSA dans 155 communes rurales Yvelinoises,
CONSIDÉRANT que les deux entités souhaitent développer un partenariat qui a pour vocation de mettre en place un service de ligne téléphonique dédiée aux utilisateurs des véhicules électriques en autopartage au sein des 13 communes concernées par le projet pilote BR+VE,
CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » de signer cette convention,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,
Le Conseil d'Administration,
PREND ACTE de la convention jointe en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à signer ladite convention,
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Délibérations de l'Assemblée Générale qui suit

Le Président rappelle **aux membres du Conseil d'Administration** que l'Assemblée Générale va suivre ce Conseil d'Administration et que les points délibératoires sont les suivants :

- **Délibération n°1 :** Proposition du Compte de Gestion de l'exercice 2022, en investissement un déficit de l'ordre e 4.000€ et en fonctionnement un excédent de l'ordre de 133.000€.
- **Délibération n°2 :** Proposition du Compte Administratif de l'exercice 2022 qui est conforme au compte de gestion, le Président se retirera pour ce vote.
- **Délibération n°3 :** Proposition du Budget Primitif 2023, la dépense de fonctionnement est pour l'essentiel le budget du personnel, peut d'investissement et les recettes 1 100 000€ du Conseil Départemental qui nous soutien beaucoup et un peu moins de 400 000€ de cotisations des adhérents.

5- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres du Conseil d'Administration.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et clos la séance.

Le Secrétaire de Séance

Stéphanie BRIOLANT

Le Président de l'agence IngénierY'

Ingéniery LA RURALITÉ EN PROJET

Patrick STEFANINI

Ce procès-verbal a été approuvé lors du Conseil d'Administration du mercredi 05 juillet 2023.